

MAIRIE D'AZAS



31380

PROCES VERBAL

**Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 décembre 2014**

Présents : MT LACOURT, M BESSIERE, B FAURE, R MARTIN, L SICART,
C ANTOSANTI, D DUCHEMIN, V FABRE, JL GRANITI, M
JOUBERT, S RAINA, B TOURET, L TESTA

Excusée : S RUTER (procuration donnée à B FAURÉ)

Absente : P BRUNO

Du public assiste au conseil

Désignation d'une secrétaire de séance: Virginie FABRE

Lecture de l'ordre du jour du 10 décembre 2014

Lecture et approbation du compte rendu du conseil du 29 octobre 2014 : Vote à l'unanimité

10-1-2014 Délibération : recensement de la population création des postes de coordonnateur, coordonnateur adjoint et agent recenseur,

Recensement du 15 janvier au 14 février : soit par documents papiers, soit en ligne par Internet avec code d'accès et mot de passe personnel,

Coordonnateur : Richard MARTIN

Coordonnateur Adjoint : Françoise AVERSENG

Agent Recenseur : Lahitia COSANDEY

Question de Magalie BESSIERE : Si problème de santé de l'agent recenseur, quelle est la conduite à tenir ?

Mr MARTIN se renseignera

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré : le conseil municipal décide à l'unanimité de créer ces emplois temporaires de coordonnateur, coordonnateur adjoint et agent recenseur chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

L'agent recenseur sera rémunéré selon la dotation allouée par l'état pour cette mission.

Vote à l'unanimité

**10-2-2014 Délibération : SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique),
cf document de C.ANTONSANTI**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L1425-2 du CGCT, le Conseil Général de la Haute-Garonne a élaboré un schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) qui vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très haut débit, d'ici 15 à 20 ans. Ce schéma est découpé en 3 phases.

La 1^{ère} phase prévoit :

- le raccordement en FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) de 80 % des foyers de la Haute-Garonne,
- l'accès des foyers et des entreprises à un débit minimal de 4 Mbits/s,
- la constitution d'un réseau de collecte permettant le raccordement des réseaux FTTH et des sites prioritaires (établissements scolaires, zones d'activités, services publics de santé, touristiques et administrations publiques),
- la valorisation des investissements réalisés ces 10 dernières années par le Conseil Général de la Haute-Garonne.

La 2^{ème} phase permettrait le raccordement en FTTH de près de 95 % du territoire départemental.

La 3^{ème} phase devrait assurer la desserte en FTTH de la quasi-totalité du territoire.

A ce jour, le coût global d'investissement de la phase 1 est estimé à 179,3 M€. Ce coût global n'est pas définitif et pourra faire l'objet d'ajustements en fonction de l'étude d'ingénierie et des recommandations du Comité de Concertation France Très Haut Débit (COCOFTHD) qui validera le projet. En toutes hypothèses, les investissements correspondant à la phase 1 bénéficieront de subventions publiques de la part de l'Union Européenne par l'intermédiaire du FEDER et du FEADER (2,79%), de l'Etat par l'intermédiaire du FSN (19,46%), de la Région Midi-Pyrénées (11,15%) et du Conseil Général de la Haute-Garonne (11,56%). Des recettes d'exploitation versées par les opérateurs de communications électroniques sont également attendues (45,68%). La part de financement supportée par les EPCI (9,36%) de cet investissement fera l'objet d'une péréquation en fonction de 2 critères : la densité et le potentiel fiscal.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2 M€. La participation des EPCI ou des communes bénéficiaires est fixée à 1.50€/habitant pendant 3 ans, puis à 2 €/habitant les années suivantes.

Afin de pouvoir bénéficier des financements croisés mentionnés ci-dessus, la mise en œuvre du SDAN doit relever d'une structure intercommunale d'une large assise territoriale. A cet effet, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) a été pressenti. Ce groupement devra se transformer en syndicat mixte ouvert et acquérir la compétence en matière de création et d'exploitation de réseaux de communications électroniques définie à l'article L1425-1 du CGCT.

Seules les communautés de communes et les communautés d'agglomération pourront adhérer au futur SDEHG et bénéficier des aménagements qu'il réalisera en matière de communications électroniques ainsi que des financements croisés sus évoqués. Ces communautés devront à cet effet, se doter, dans les conditions prévues à l'article L5211.17 du CGCT, de cette même compétence en matière de communications électroniques prévue à l'article L 1425-1 précité et la transférer ensuite au SDEHG

La commune d'AZAS est toutefois membre de la communauté de communes Tarn-Agout dont le siège social est dans le département du Tarn (81). Cette communauté de communes n'est pas couverte par le SDAN de la Haute-Garonne à l'exception du territoire de la commune d'Azas Par exception, la commune devra donc transférer directement au SDEHG ses compétences en matière de communications électroniques.

Le coût qui sera mis à la charge de la commune dans le cadre de ce transfert de compétences est estimé ainsi :

- Coût global d'investissement de la phase 1 : **750 €**
- Coût annuel de fonctionnement : **868,50 € (1.50€ X 579hts) pendant 3 ans et 1158,00 €/an par la suite (2 € X 579 hts).**

Eu égard à l'intérêt qu'il présente pour le territoire communal et ses habitants, Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à délibérer favorablement sur ce projet en acceptant, sur le principe, de transférer ultérieurement au SDEHG ses compétences en matière de communications électroniques lorsque ce dernier aura lui-même acquis cette compétence et se sera transformé en syndicat mixte ouvert. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver le principe d'un transfert ultérieur au SDEHG.de la compétence communications électroniques définie à l'article L 1425-1 du CGCT sous réserve que le SDEHG acquiert cette même compétence et se transforme en syndicat mixte ouvert.
2. D'autoriser le Maire à engager les démarches et les procédures afférentes à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

10-3-2014 Délibération : Convention avec la Mairie de Saint-Sulpice (Tarn), pour l'organisation des Mercredis après-midi, suite au décret 2014-1320 du 03 novembre 2014,

Le décret 2014-1320 d'application immédiate soit à compter du 06 Novembre modifie le statut des mercredis après midi qui passent de extra scolaire à périscolaire, le taux d'encadrement est modifié,

Avant le 03 novembre :

ALAE périscolaire : taux d'encadrement : 8 enfants < de 6 ans, 12 enfants > de 6 ans,

ALSH extra-scolaire : taux d'encadrement : 8 enfants < de 6 ans, 12 enfants > de 6 ans,

Après le 03 novembre :

ALSH périscolaire : taux d'encadrement : 10 enfants < de 6 ans, 14 enfants > de 6 ans,

ALSH périscolaire : taux d'encadrement : 10 enfants < de 6 ans, 14 enfants > de 6

Si PEDT : taux d'encadrement : 14 enfants < de 6 ans, 18 enfants > de 6

ALSH incluent également les TAP / NAP sur l'après midi,

Réforme des rythmes scolaires, le mercredi après-midi devenant un temps périscolaire et non plus extra-scolaire, la CCTA ne peut plus exercer sa compétence qui revient aux communes,

La mairie de ST SULPICE ayant repris ses agents, elle a proposé d'accueillir nos enfants moyennant convention en cours d'écriture,

Coût actuel proposé à la commune entre 12 et 14 euros par enfant, hors transport, plus paiement direct des familles selon quotient familial,

Devant l'urgence de la situation et le cout pour la commune d' AZAS, il est proposé de signer la convention du 12 Novembre au 31 Décembre,

Laurence SICART va contacter les parents d'élèves concernés

A Azas, environ 15 enfants, soit actuellement, 7-8 familles, utilisent le service régulièrement

Une négociation est en cours avec la CCTA pour la prise en charge du cout du transport et d'une partie des frais dans le cadre de la CLECT

Réflexion d' AZAS : négocier avec la CCTA pour utiliser l' asinerie avec du personnel de l'école étudier les possibilités et les couts,

Convention avec la mairie de Saint Sulpice du 12 novembre acté jusqu'au 31 décembre

Vote à l'unanimité

10-5-2014 Délibération : Mise en place d'un service périscolaire transitoire jusqu'aux vacances de Février si 10 enfants inscrits au minimum, avec un repas froid fournit par les parents, et uniquement pour les enfants ayant déjà utilisé le service

Garderie de 12 h à 12h45

12h 45 à 17h00 périscolaire à raison de 10 euros par enfant,

Une abstention :

Un vote Contre :

13 votes Pour.

Afin d'informer rapidement les familles Laurence SICART les contactera et proposera un rendez vous samedi 13 Décembre à la mairie dans le cadre de la permanence commission école,

10-4-2014 Délibération : autorisant le maire à passer une convention avec un agriculteur en vu du déneigement des routes communales

Vote à l'unanimité

- **Diagnostic Accessibilité, obligatoire en 2015 pour réalisation de l'ADAP (Agenda d'accessibilité Programmé)**

**Le cabinet ECTI a été retenu dans le cadre d'une mise en concurrence mutualisée avec la CCTA
Pour la commune d'Azas : 8 établissements vont être enquêtés + la voirie
Tarif : 1550 euros pour l'étude qui sera faite dans les mois qui viennent,**

- **Point info des commissions :**

Laurence SICART:

La Badgeuse :

- **La société ICAP a été retenue parmi 3 candidats pour un cout inférieur d'environ 45 à 50%**
- **pour les familles : cantine et garderie; l'enregistrement se fera directement dans le logiciel, avec un suivi des présences**
- **pour le personnel, une carte avec un N° sera attribuée à chacun**

**Une formation a eu lieu pour le paramétrage, les dossiers des familles, la facturation.
Cela sera un gain de temps notable pour le secrétariat,**

Ecole : Projet pédagogique : classe découverte, un voyage pour les CP – CE1 et CM1 – CM2 pour 4 nuits 5 jours à Agde

coût attendu 80 euros par enfant pour les familles si :

subvention parents élèves demandée : 2500 euros

subvention à la mairie demandée : 1500 euros

Proposition de la mairie d'une subvention exceptionnelle de 1000 euros sur le budget 2015.

Le conseil souhaite qu'à l'avenir, compte tenu de la taille de l'école d'AZAS, et dans la mesure du possible, que tous les enfants d'un meme niveau soient regroupés par classe, ou imaginer une solution de rattrapage si les effectifs ne le permettent pas, afin d'éviter le désagrément d'avoir des sorties déséquilibrées entre élèves d'un meme niveau,

Magalie BESSIERE :

Personnel en cours de recrutement: Le contrat de Marine LAUTIER arrivant à échéance le 27 janvier 2015 , la Mairie recherche une personne éligible à un contrat d'emploi avenir ,

Conseil municipal des jeunes :

Deux grands projets :

- **Mise à disposition d'un local jeunes pendant les vacances scolaires pour des jeux de société, la salle de réunion à coté de l'atelier est proposée, la présence d'un adulte est demandée, un règlement intérieur est en cours de réalisation,**
- **Activités sportives avec aménagement extérieur, projet de terrain moto cross, vélo cross, Organiser une journée sportive, avec plusieurs épreuves sportives, prochain rendez-vous prévu en janvier, et ils présenteront leurs projets au conseil municipal de février,**

- Organisation des manifestations de janvier 2015

Pot du personnel : vendredi 19 janvier au restaurant, si les conseillers souhaitent participer le dire à Françoise pour la réservation,

Gouter des Aînés : le 10 janvier

Vœux du maire 25 janvier : les conseillers sont d'accord pour participer et faire environ 50 bouchées par personne,

- **Questions diverses**

Bulletin municipal de janvier : Rappel de la nécessité d'envoyer les comptes rendus

Virginie Fabre :

**Commémoration du 11 novembre, à Azas l'année prochaine,
Nécessité d'acheter un drapeau ?**

Bruno TOURET :

Proposition d'une sono portative 259 euros pour les commémorations il est demandé de rajouter un lecteur CD,

Pour le Lavoir : Rechercher les limites de parcelle de terre entre le lavoir et le réservoir, borner le terrain avant de terrasser ou de planter.

Benoit FAURE :

Menuiserie de la salle des mariages changées il y a trois semaines,

Suite à la demande de la section théâtre, installation prochainement de rideaux d'essai à la salle des mariages

Commission voirie : budget pool routier à 72 000 euros pour 3 ans au lieu de 2 par le passé, avec de plus une baisse de l'enveloppe

Nous attendons le chiffrage de BET du GIROU pour la sécurisation route de st sulpice, la rue de l'école, curages de certains fossés, les caniveaux,

Urbanisme : réunion sur le PLU : travail sur la forme, revoir la mise en forme du PLU, du dossier, la mise en page, en parallèle, on consulte pour l'emplacement de la STEP,

Pour le SCOT : en cours de réalisation : définition de la réserve foncière qui sera allouée à chaque commune, sur Azas environ 11 hectares sur 20 ans, avec une densité de 12 logements à l'hectare,

SICTOM : La collecte du verre sur le SICTOM de Lavaur

Compte tenu de l'évolution des textes règlementaires et du temps de mise en place sur le territoire de la CCTA, le SICTOM propose pour 2015 (vers le 15 février), la mise en place de 2 colonnes insonorisées de récupération pour AZAS, L'enlèvement se fera toutes les 3 à 4 semaines au départ puis adapté en fonction des besoins

Propositions d'emplacement :

1. face à la salle des fêtes,
2. face à l'école.
3. Il n'y aura plus de ramassage en porte à porte,
4. L'expérience des communes l'ayant déjà mis en place, montre un meilleur taux de collecte,

Marion JOUBERT : Signale trois arbres à abattre car infestés de chenilles, à côté de l'aire de jeux ,il est également proposé d'acheter des nichoirs à mésanges car ce sont les seuls prédateurs des chenilles afin de conserver les autres conifères présents sur l'espace vert

Investissements pour 2015:

Mme le Maire demande à chaque conseiller de faire passer les devis à Mr Richard MARTIN début février 2015 pour la préparation du budget

Dates des prochains conseils municipaux :

mercredi 25 février 20h30

mercredi 29 avril 20h30

mercredi 24 juin 20h30

Questions : Quand les comptes rendus des conseils municipaux seront sur le site internet ?

Dès que possible, mais problème de fonctionnement du site actuel, La Mairie est en cours de changement de prestataire suite aux divers dysfonctionnements du Site,

Fin de la séance à 00h40.

Mme Marie-Thérèse LACOURT	M. Benoît FAURÉ	Mme Magalie BESSIERE	M. Richard MARTIN	Mme Laurence SICART
M. Bruno TOURET Absent	Mme Stéphanie RUITER Procuration à Benoît FAURÉ	M. Loïc TESTA	M. Serge RAINA	Mme Marion JOUBERT
Mme Patricia BRUNO	M. David DUCHEMIN	Mme Christine ANTONSANTI	Mme Virginie FABRE	M. Jean-Louis GRANITI